



ACTUALITÉS

Évolution des travaux et premier bilan financier

Nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux seront complétés d'ici la fin octobre et que la deuxième couche de pavage, les bordures ainsi que les arrières (aménagement) seront aussi réalisés cette année.



Malgré les quelques imprévus, le budget est respecté. Les coûts ont été suivis vigoureusement et il était très important pour le conseil municipal que les coûts estimés présentés aux citoyens soient respectés. Les coûts estimés à la fin du projet sont de l'ordre de 4 145 480 \$ et le budget total prévu était de 4 190 378 \$. Bien que les décomptes finaux ne soient évidemment pas encore tous comptabilisés, nous avons estimé le plus près possible les coûts finaux à partir du montant

soumissionné de l'entrepreneur. Rappelons que pour financer cette dépense, une subvention de 1 528 730 \$ dans le cadre du programme PIQM, un solde de règlement d'emprunt de 123 000 \$ pour le poste de suppression et d'un nouvel emprunt d'un montant de 2 301 270 \$ sont appliqués. Les excédents de règlements d'emprunt, s'il y a lieu, seront appliqués pour diminuer la dette au refinancement dans 5 ans. La charge fiscale de l'emprunt pour les travaux représente une charge de capital et intérêt annuel de l'ordre de 77 000 \$/année. Il est important de préciser qu'aucune augmentation de taxes n'est prévue pour le paiement de cette dépense. La réduction des montants prévus annuellement aux investissements en immobilisation ainsi que la fin du paiement d'autres règlements d'emprunts ont permis de compenser

cette charge pour ne pas créer d'impact sur le compte de taxes, tel que promis lors de la présentation du projet aux citoyens. D'ailleurs, ce montant de 77 000 \$ a été prévu au budget 2018 sans incidence sur le compte de taxes.

La réfection de notre réseau, âgé de plus de 45 ans, permettra une meilleure gestion des eaux parasites et pluviales et ainsi améliorera grandement la santé de notre lac et le traitement des eaux usées à l'usine. Déjà, une différence significative est observée sur la quantité d'eau traitée à l'usine, ce qui facilite grandement le traitement. D'ailleurs, on observe des taux de phosphore beaucoup plus bas qu'à pareille date l'an dernier. Ce qui est concluant. Nous sommes convaincus que d'agir à la source du problème est une solution environnementale beaucoup plus intéressante à long terme et beaucoup moins coûteuse. Un dispositif de rétention des sédiments a d'ailleurs été posé dans le cadre de ce projet pour diminuer la quantité de sédiments au lac. En complément à ces travaux, un projet de cellules de biorétention est aussi en cours afin de préserver le lac en bon état.

Merci encore aux citoyens, vous êtes extraordinairement patients et compréhensifs, cela contribue beaucoup à l'avancement des travaux. ■

Nouvelle élue au conseil municipal de la Ville de Lac-Delage

C'est avec une fidèle participation de 41 % que les citoyens de Lac-Delage ont exercé leur droit de vote, le dimanche 30 septembre, lors de l'élection partielle pour combler le poste de conseiller au poste no.1, vacant depuis la démission de madame Jacynthe Marcoux. Les citoyens de Lac-Delage n'avaient pas exercé leur droit de vote au municipal depuis près de 15 ans car les membres du conseil avaient, jusqu'à maintenant, toujours été élus par acclamation.



Madame Jannys Landry a obtenu la majorité des voix avec 107 votes alors que les deux autres candidats, soient madame Mylène Giguère et monsieur Mathieu Plante, ont obtenus 47 votes chacun.

«Le conseil municipal est heureux de constater que le poste de conseiller soit convoité par trois candidats de qualité. Ceci démontre un intérêt de nos citoyens à s'impliquer dans notre belle communauté. Nous sommes fiers de la grande participation de nos Delageois à cette élection partielle, 202 personnes sont passées voter sur une possibilité de 489, ce qui est excellent pour une petite municipalité comme la nôtre. Merci aux citoyens qui se sont déplacés, c'est un signe d'engagement envers votre municipalité et nous en sommes très heureux. Félicitations aux trois candidats qui ont tous à cœur le développement de leur ville.» a relaté le maire, Guy Rochette. ■

NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacdelaqe.qc.ca
Site Internet : www.lacdelaqe.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :

12 novembre 2018 à 19h30
10 décembre 2018 à 19h30

Un service de gardienne est disponible sur place.
Réservez votre place par téléphone au 418 848-2417.

BRANCHEZ-VOUS!

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au **lacdelaqe.qc.ca**.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements!

ACTUALITÉ

Comité organisateur 60^e anniversaire du Lac-Delage.

L'an prochain, la Ville de Lac-Delage fêtera son 60^e anniversaire. Afin de souligner cet événement important, je souhaite mettre en place, avec la collaboration de la Ville, un comité chargé d'organiser ces festivités à saveur historique.

Est-ce qu'il y a des personnes intéressées à faire partie de ce comité? Je souhaiterais tenir une rencontre dans les prochaines semaines pour que nous proposons des projets. L'objectif du comité est de soumettre des projets à la Ville et de participer à leur mise en oeuvre l'an prochain.

Contactez Charles Breton-Demeule ou au 581 922-4229 Merci! ■



LOISIRS

« Il est où le bonheur? il est où? »

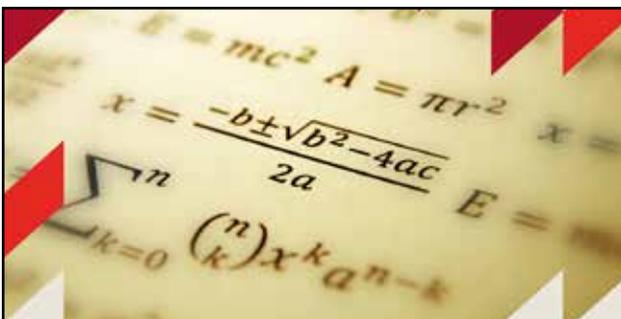
Contrairement à la célèbre chanson, les enfants du Lac-Delage ont trouvé le bonheur cet été à prendre soin d'un poulailler collectif. Étonnamment, ces quatre jolies petites poules brunes ont charmé plusieurs familles Delageoises. En fait, le projet était très simple, au total 26 familles se sont inscrites pour prendre soin des poules à tour de rôle durant 13 semaines. La paie était bien plus grande que les œufs amassés à tous les matins, les familles se sont attachées aux poules et les gens prenaient plaisir à les faire sortir et leur donner de l'amour! Donc, marchandes de bonheur, elles ont fait la joie des tout-petits et même des plus grands et il n'était pas rare d'entendre les enfants réclamés « Viens maman, je veux aller dire bonjour aux poules svp! »

Le conseil municipal tient particulièrement à remercier, l'organisateur du projet, monsieur Denis Lapointe, le comité du jardin ainsi que toutes les familles qui ont su si bien s'approprier ce beau projet. Nous tenons aussi à spécifier que les poules sont maintenant rendues chez Mélissa Turmel, adjointe administrative à la ville, et qu'elles se portent très bien.

Devant un tel succès, le poulailler collectif sera de retour à l'été 2019! Merci à tous. ■

PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacdelaqe.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

Lucie
Bernier

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

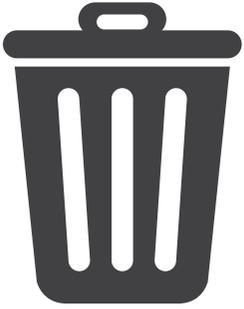
Octobre

- Déchets
- Recyclage
- Compost
- Feuilles
- Monstres

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		



APPEL DE CITOYENS-BÉNÉVOLES

Comité consultatif de la famille

La Ville est à la recherche de citoyens, évidemment l'offre est aussi ouverte aux citoyennes qui ont pris part à l'élaboration de la politique familiale et qui seraient intéressés à travailler sur la mise-en-œuvre de la toute nouvelle Politique familiale adopté tout récemment par le conseil municipal. Le comité consultatif de la famille sera mandaté par le conseil pour mettre en œuvre la politique dans le respect des orientations de cette dernière et des grandes orientations du conseil municipal. Les membres du comité peuvent proposer la réalisation de projets spéciaux et doivent s'impliquer bénévolement à leur planification et à leur réalisation. Vous pouvez contacter madame Mélissa Turmel au 418-848-2417 pour signifier votre intérêt à faire partie du comité de la famille. ■

Comité de la sécurité

Nous sommes à la recherche de citoyens qui seraient intéressés, en collaboration avec le Service de police, à mettre en place des moyens pour réduire les risques de vols et autres méfaits en mobilisant les résidents afin qu'ils deviennent responsables de l'amélioration de leur qualité de vie et de leur sentiment de sécurité. De plus, ce comité aurait aussi comme objectif de comprendre et d'analyser certaines problématiques rencontrées par les citoyens et les services de la ville en ce qui a trait à la sécurité. Une fois les dossiers traités, des recommandations seraient présentés au conseil municipal pour approbation. ■

CONSEIL MUNICIPAL



Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



Conseiller #1
Responsable des finances, administration et communication
Mme Jannys Landry
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



CONSEILLER #4
Responsable aux loisirs et à la culture
M. Alexandre Poupart
apoupart@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLER #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et réglementation;
- Diagnose du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.

Une équipe de passionnés à l'écoute de vos besoins

desjardins.com/caisse-charlesbourg
418 626-1146

Caisse populaire de Charlesbourg

AVIS PUBLIC

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité
Lac-Delage

Scrutin du
2018 09 30
année mois jour

Je, Josée Desmeules, certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Avis public de résultat de l'élection a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :

affichage au bureau de la municipalité le 2018 10 05
année mois jour

et

insertion dans le journal Le Delageois le 2018 10 15
Nom du journal année mois jour

❖ Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :

affichage le [] aux deux endroits prévus :
année mois jour

1. _____
Endroit

2. _____
Endroit

Signature

Donné à Lac-Delage, le 2018 10 05
Municipalité année mois jour

Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

SMR-5 (06-02)

Sacs biodégradables en papier pour les feuilles



La municipalité vous offre la possibilité d'acheter des sacs biodégradables en papier pour vos feuilles d'automne au coût de 5\$ pour quinze sacs. Vous pouvez vous en procurer au bureau de la municipalité sur les heures d'ouvertures des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



CCAP CABLE.COM
TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

La Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des membres de la CCAP aura lieu le **14 novembre 2018**, à 19 heures, au siège social de la CCAP, situé au 20 860 boulevard Henri-Bourassa, Québec, dans le but de :

1. Prendre connaissance du rapport de l'auditeur indépendant et du rapport annuel;
2. Statuer sur la répartition des excédents;
3. Nommer l'auditeur indépendant;
4. Désigner des administrateurs (mode de scrutin électronique) :
 - 4.1 Élire un administrateur « Administrateur de Secteur » pour le secteur de Lac-Beauport;
 - 4.2 Élire un administrateur « Administrateur de Secteur » pour le secteur de Lac-Delage et les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
 - 4.3 Élire deux administrateurs universels « Administrateurs Universels » (membres de la CCAP). (Une candidature ne peut être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en est donné au directeur général de la Coopérative avant le 2 novembre 2018 (12 jours avant l'assemblée), selon le formulaire fourni à cet effet par la Coopérative);
5. Prendre toute autre décision réservée à l'assemblée générale annuelle par la Loi sur les coopératives.

Le secrétaire, Yvon Habel, 25 septembre 2018



Il est temps de changer les piles de l'avertisseur de fumée

Parce que les pompiers insistent sur la sécurité, ils rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable pour sauver des vies. L'occasion est donc belle de profiter du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 3 au 4 novembre 2018 pour vérifier l'avertisseur de fumée et remplacer la pile.

DES RAPPELS IMPORTANTS

- Pour vérifier un avertisseur de fumée, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si l'avertisseur est relié à une centrale, avisez cette dernière au préalable pour éviter le déplacement inutile des pompiers.
- Si l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. Ne jamais installer de pile rechargeable.
- La réglementation municipale indique qu'un avertisseur de fumée doit être installé par étage.
- Les avertisseurs doivent être installés dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Il faut les fixer au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux 10 ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil. S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il est temps de le changer. Il ne faut jamais dépasser la durée de vie suggérée de l'appareil.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

CONNAISSEZ-VOUS LA PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM?

Contrairement aux piles ordinaires qui doivent être remplacées deux fois par année, la pile au lithium assure un fonctionnement continu de l'appareil, et ce, pour une période de 10 ans. En plus d'être économique, cette solution de recharge aux piles traditionnelles est plus écologique. En effet, une pile au lithium représente, sur une période de 10 ans, une économie approximative de 80\$, sans oublier la réduction majeure de l'effet nocif des piles périmées sur l'environnement.

POURQUOI UNE PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM?

- Parce que vous n'avez pas à la remplacer chaque année, ce qui vous évite des ennuis en plus de faire des économies.
- Parce qu'elle augmente la fonctionnalité de l'appareil, car il ne peut être désactivé volontairement ou accidentellement.
- Parce que sa durée de vie est concordante avec l'espérance de vie de tout système de détection de fumée (à pile ou électrique), soit 10 ans.

AVERTISSEUR AU MONOXYDE DE CARBONE

Profitez aussi de l'occasion pour changer la pile de votre avertisseur de monoxyde de carbone. Celle-ci a une durée de vie limitée et peut alors ne plus fonctionner convenablement en présence de gaz. Pour votre sécurité, profitez du changement d'heure pour changer la pile et respectez les dates de remplacement de l'avertisseur. Certains fabricants suggèrent une durée de vie de 3, 5, 7 ou 10 ans. ■



Ramonage des cheminées et enlèvement des cendres

Nous vous rappelons l'importance de faire ramoner votre cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil ou au minimum une fois par an.

Souvenez-vous que :

- Utiliser du bois sec évitera l'accumulation de créosote sur les parois de votre cheminée, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La créosote est très inflammable.
- Laisser un feu couvert accroît la pollution, réduit l'efficacité et favorise l'accumulation de créosote. Ne jamais laisser le feu couvert. Tant qu'il y a du bois dans la chambre de combustion, il doit subsister des flammes.

DISPOSITION SÉCURITAIRE DES CENDRES

Pour certain, il est incroyable de penser mettre les cendres dans un sac, une boîte de carton ou encore dans le bac à vidange pour en disposer. Pourtant, chaque année, les pompiers reçoivent encore trop d'appels pour ce type d'événement. La phrase qui est souvent entendue est : « Ça faisait pourtant trois jours que mon poêle était éteint ! ».

- Pour éviter les problèmes, considérez toujours les cendres comme DANGEREUSES. Lorsque vous videz vos cendres, déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie;
- Entrez-les ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à une semaine, ou plus encore;
- Même après une semaine, n'en disposez jamais dans une poubelle ou un bac de vidange. Enfouissez-les plutôt dans la neige au bout du terrain pour boucher un trou ou comme compost le printemps venu. ■



Formation RCR

Les cours seront offerts ici à la Ville de Lac-Delage et dispensés par un instructeur certifié. **Vous devez confirmer votre intérêt à la Ville auprès de Mélissa Turmel au 418-848-2417 au plus tard le 31 octobre 2018.** En fonction du nombre d'inscriptions, nous formerons des groupes pour des sessions les 17 et 18 novembre prochain (heure à confirmer selon de nombre de personnes inscrites. Les coûts seront payables à la Ville avant le début du cours.

FORMATION RCR- DAE (Niveau C)

durée 4 heures
30 \$/personne
groupe de 10-12 personnes

SUJETS ABORDÉS

- Rôle et responsabilité;
- Évaluation d'une victime;
- Collectes d'informations;
- Position latérale de sécurité;
- Étouffements;
- Problèmes cardiaques;
- AIT / AVC;
- RCR (Bébé, enfant et adulte);
- DEA (Défibrillateur).

FORMATION RCR-Junior (10-16 ans)

durée 4 heures
25 \$/personne
groupe de 12-16 personnes

SUJETS ABORDÉS

- Rôle et responsabilité;
- Évaluation d'une victime;
- Collectes d'informations;
- Position latérale de sécurité;
- Étouffements;
- Problèmes cardiaques;
- AIT / AVC;
- RCR (Bébé, enfant et adulte);
- DEA (Défibrillateur).

FORMATION Mini-RCR (4-9 ans)

durée 1,5 heures
21,50 \$/personne
groupe de 12-16 personnes

SUJETS ABORDÉS

- Appel au 9-1-1;
- Évaluation d'une victime;
- Position latérale de sécurité;
- Étouffements;
- RCR (Bébé, enfant et adulte);
- DEA (Défibrillateur).



Lac-Delage a son défibrillateur!

La Ville de Lac-Delage possède maintenant un défibrillateur externe automatisé (DEA) installé à l'entrée du Manoir et accessible en tout temps. La présence d'un DEA sur le territoire ainsi que dans les véhicules de prévention et d'intervention du Service de sécurité incendie de Stoneham (Service de premiers répondants) offre à la population un service d'urgence supplémentaire en plus d'augmenter les chances de survie des citoyennes et des citoyens victimes d'un arrêt cardio-respiratoire. Le temps est un facteur clé dans de telles situations. Nous désirons rappeler à la population que la première chose à faire est de contacter le 9-1-1 et de sécuriser la personne en attendant les services d'urgence. Il est primordial de ne jamais laisser la personne seule pour aller chercher le défibrillateur. ■



Consignes pour l'Halloween

Pour pouvoir profiter de la collecte des bonbons à son maximum, la SAAQ propose de respecter des règles de sécurité de base.



Le 31 octobre, pirates, superhéros, fantômes et petits monstres se donneront rendez-vous pour prendre d'assaut les rues en quête de friandises. La Société de l'assurance automobile du Québec, de concert avec les services policiers du Québec, Contrôle routier Québec et Parents-Secours du Québec, invite les jeunes à parcourir les rues au moment où les policiers seront plus nombreux dans les quartiers résidentiels, soit entre 16h30 et 20h30.

Voici les 10 conseils que les organismes proposent aux jeunes de suivre pour une fête sécuritaire.

1. Pour être visible, porter des vêtements aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes.
2. Porter des vêtements courts pour éviter de trébucher.
3. Préférer le maquillage au masque pour bien voir et bien entendre.
4. Utiliser une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible.
5. Informer ses parents de son trajet et de l'heure de son retour.
6. Sonner aux portes en groupe ou avec un adulte et toujours attendre à l'extérieur des maisons.
7. Parcourir un seul côté de la rue à la fois et éviter de traverser inutilement.
8. Traverser les rues aux intersections et respecter la signalisation routière.
9. Refuser de s'approcher d'un véhicule ou d'y monter sans la permission de ses parents.
10. Vérifier avec ses parents les friandises reçues pour être sûr de pouvoir les manger sans danger.

Pour s'exercer à devenir des pros de la sécurité le soir de l'Halloween, les jeunes sont invités à jouer au jeu interactif disponible au www.saaq.gouv.qc.ca/halloween.

Déneigement et bacs de collecte des matières résiduelles



En hiver, le dépôt des bacs en bordure de rue occasionne quelques maux de tête à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue.

C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6 h 30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées pendant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple - se charge de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant.

Pour éviter que les matières collent au fond du bac brun de compostage à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond de ce dernier et évitez d'y déposer des liquides. ■

Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 15 novembre et le 1^{er} avril. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2015 ainsi que le 1^{er} janvier 2016, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires. Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un « cadeau » désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage!

N'oubliez pas que quelqu'un devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile! ■

Méfiez-vous de la glace

Chaque hiver, des cas de noyade sont rapportés partout au Québec. Bien que les cours d'eau soient recouverts de glace et de neige, il faut se méfier, parce que la dureté de la surface peut varier d'un jour à l'autre, voire même en quelques heures. En effet, les surfaces gelées de nos cours d'eau sont extrêmement sensibles aux changements climatiques : un simple vent peut déplacer les surfaces de glace et laisser d'immenses trous à des endroits insoupçonnés. Aussi, une neige un peu trop abondante ou trop lourde peut les affaiblir.

Rappelez-vous que l'épaisseur de la glace n'est pas le seul facteur permettant de déterminer si elle est suffisamment solide pour s'y trouver. Dans tous les cas, méfiez-vous :

- De la glace entourant des structures matérielles (quai, bouées, marqueur de chenal, etc.);
- De la glace claire ou bleutée, trop fine pour supporter votre poids ou celui d'une motoneige;
- De l'apparence de neige fondante;
- Des trous et des fissures dans la glace;
- De la neige lourde sur la surface de la glace;
- Des zones où des vents et des courants forts sont habituels.

L'ÉPAISSEUR DE LA GLACE RECOMMANDÉE

VARIE EN FONCTION DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES :

- Moins de 7 cm (3 po) aucune activité
- 10 cm et plus (4 po) pêche sur glace individuelle, marche et raquette, ski de fond
- 12 cm et plus (5 po) motoneige ou VTT
- 20 cm et plus (8 po) automobile ou équivalent
- 30 cm et plus (12 po) camion ou équivalent



Pour un sapin de Noël sécuritaire...

LE CHOIX D'UN SAPIN

- Optez pour un sapin artificiel, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.

L'INSTALLATION DU SAPIN

- Placez le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Ne l'installez pas trop tôt afin d'éviter qu'il ne soit sec avant la fin de la période des fêtes.
- Un sapin installé trop tôt risque fort de s'assécher avant la période des fêtes et vous devrez passer Noël sans allumer les lumières qui le garnissent.
- Coupez de nouveau le tronc (une coupe en biseau) dès votre arrivée à la maison, même pour un arbre coupé. Les arbres sont dans la cour du vendeur depuis assez longtemps pour que la base du tronc se soit asséchée. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement. Ajoutez donc de l'eau tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ou de flammes.



COMMENT SE DÉBARRASSER D'UN SAPIN NATUREL

- Envoyez le sapin au recyclage ou débarrassez-vous-en selon le règlement municipal¹ dès que les fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison : un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer.
- Ne brûlez pas votre sapin dans le foyer ou le poêle à bois, il pourrait laisser des dépôts de créosote dans le conduit de la cheminée, ce qui augmente les risques d'incendie. ■

À Lac-Delage, la Ville ramassera les sapins de Noël jusqu'à la fin du mois de janvier 2019. Vous n'avez qu'à déposer l'arbre sur votre terrain à un endroit facilement visible et accessible pour les employés de la ville, sans pour autant que cela nuise aux travaux de déneigement.

Informations tirées du site du Ministère de la Sécurité publique du Québec. Vous pouvez y trouver d'autres conseils sécuritaires à propos des guirlandes de lumières, des cordons de rallonge et d'autres décorations.

Toiles sur les pelouses et bris d'équipement

Plusieurs citoyens apposent chaque automne des toiles sur leur pelouse afin de la protéger du sable qui s'y dépose lors du déneigement. Cependant, la pose de toile doit se faire de façon sécuritaire. Il ne faut pas, pour garder la toile en place, se servir de roches, de morceaux de bois ou tout autre objet qui pourrait endommager la souffleuse qui vient élargir les rues pendant la saison hivernale. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises les années passées, ce qui a occasionné non seulement une perte de temps, mais aussi, une augmentation significative des coûts.

En fait, l'emprise de rue qui se trouve entre votre terrain et le bord de la rue, et qui varie entre un mètre et demi et trois mètres, appartient à la ville. Par conséquent, on vous demande de respecter la mesure de sécurité en vous assurant qu'il n'y ait pas de roches, de morceaux de bois, etc., qui pourraient endommager la souffleuse, et ce dans une bande d'un mètre à partir de la chaussée.

Pour retenir la toile, nous suggérons plutôt d'utiliser dans cette bande de protection, des couvercles de pot «Mason» transpercés de grands clous. Nous comptons sur votre collaboration. Merci! ■

Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



Pour vendre ou acheter, votre 1^{er} choix
RE/MAX 1^{er} CHOIX
AGENCE IMMOBILIÈRE

*Lac-Delage.
c'est aussi chez nous!*

www.andrehuot.com

325, rue Marais, Suite 250, Québec (QC) G1M 3R3



Présente

18 OCT.
2018

Le
5 À 7
DES DELAGEOIS

Rendez-vous au bar l'Incontournable
du Manoir du Lac Delage!



PINTE DE

= 7\$

VERRE DE VIN



BLOODY CÉSAR



= 6\$

+ Chips chaudes épicées et maïs soufflé offerts par le Manoir du Lac Delage.

Rabais de 15% sur le menu à la carte

PRIX À GAGNER



Une séance de
microdermabrasion
(valeur de 95\$)



Une location Fatbike
incluant droit d'accès
(casque et lampe
frontale au besoin)
(valeur de maximal de 61,45\$)



Une évaluation
complète en
entraînement
et création d'un
programme
personnalisé
(valeur de 140\$)



Cinq séances de yoga
au Manoir du
Lac Delage (valide trois
mois à partir de la première
utilisation, valeur de 75\$)



Une session complète
d'Aqua Vitalité de
12 cours
(valeur de 160\$)

Laissez-vous conduire!

4 départs par jour

2 navettes par jour
vers Québec et Sainte-Foy



418 844-2160
tcjacquescartier.com 

CULTURE

Nouveau répertoire culturel régional

Artistes et artisans, saviez-vous que la MRC de La Jacques-Cartier proposait depuis peu une toute nouvelle version de son répertoire culturel plus accessible et au goût du jour?

Puits d'information incontournable pour découvrir les richesses culturelles de la région, le répertoire s'adresse autant aux artistes et artisans, qu'aux organismes culturels qui souhaitent promouvoir les produits et services uniques qu'ils ont à offrir. Quel que soit leur discipline artistique ou leur niveau de pratique, les acteurs culturels sont invités à enrichir l'outil.

L'inscription au répertoire est simple, gratuite et exclusivement réservée aux citoyennes et citoyens de la région de La Jacques-Cartier. Inscrivez-vous sans tarder à mrc.jacques-cartier.com. ■

TRANSPORT COLLECTIF

Les horaires seront révisés

Le TCJC amorce un important exercice de révision de ses horaires et parcours. Les horaires remodelés entreront en vigueur à l'hiver 2019

UN EXERCICE EN DEUX VOLETS

D'une part, une analyse approfondie des temps réels sera faite afin de mettre à jour le temps de passage entre deux arrêts. Ce travail est rendu nécessaire avec l'augmentation constante de la congestion routière, qui influe sur le temps de parcours.

Dans un deuxième temps, le TCJC souhaite adapter son offre de service aux besoins de sa clientèle et clientèle potentielle. Bien qu'intéressées, plusieurs personnes ne peuvent embarquer à bord du TCJC en raison des horaires actuels qui entrent en conflit avec leurs obligations personnelles, notamment les heures de service de la garderie, les horaires de travail ou l'heure de début des cours.

Mentionnons par ailleurs que les arrêts desservis demeureront essentiellement les mêmes, de même que la fréquence du service.

Participez au sondage et aidez-nous à vous offrir un service qui répond encore plus à vos besoins. Répondez-y au www.mrc.jacques-cartier.com/revision-horaire-TCJC.

Consultez les horaires au tcjacquescartier.com. ■





FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Le Conseil municipal invite les jeunes résidents (10 ans et moins) du Lac-Delage à venir célébrer la fête de Noël organisée pour eux le :

**DIMANCHE 16 DÉCEMBRE DE 9H00 À 12H00
AU MANOIR DU LAC-DELAGÉ**



- Au menu :
- * Activité
 - * Collation
 - * visite du Père Noël et surprise
 - * Détails à venir



Inscription obligatoire, au plus tard vendredi 1er décembre à 16h.

Pour vous inscrire, vous devez communiquer avec nous par courriel (ville@lacdelaqe.qc.ca) ou par téléphone (418-848-2417) et nous mentionner le nom de l'enfant et son âge.

Le coût de l'activité est de 5 \$/enfant (payable le jour même de l'activité) et cette activité est réservée aux enfants de 10 ans et moins. Prendre note que les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour cette activité svp.



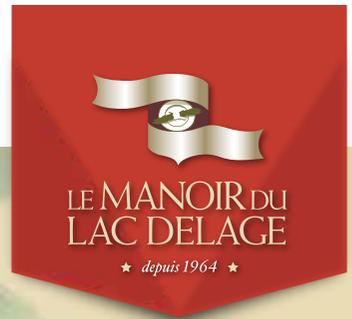
OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Amélie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Alexie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Florence Mercier	418 912-8321
Florence Morin	418 848-0807
Fédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Émily Grenier	418 928-4952
Florence Lemoine	418 848-0706
	418 570-4152
Kassandra Blouin-Blais	418 561-0084 418 848-8929

ERRATUM

Dans le texte sur la politique familiale en première page de l'édition de juillet du Delageois, on aurait dû lire Caroline Jacques au lieu de Roxanne Paradis dans la liste des personnes présente sur la photo du comité de la politique familiale. Mille excuses pour cette erreur.

OPTEZ POUR NOTRE FORFAIT DÉCOUVERTE
*Vivez
l'expérience*



AU SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

*Forfait
pour soi*

**2 SOINS DE 60 MINUTES
À VOTRE CHOIX**

155\$
PLUS TAXES

